



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 25-60 Conseil d'Administration du 03/07/2025

Autorisation d'ester en justice

**Direction Générale des Services
Service Santé au travail**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	19
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Jean-Pierre SAVIGNAC, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration qu'un dossier est susceptible d'être déposé auprès du Tribunal Administratif de Rennes. À la suite d'un avis du conseil médical en formation restreinte, une collectivité a enjoint à un agent de reprendre ses fonctions. L'agent a repris et a déclaré un accident de travail dans les jours suivants. Le CDG 35 a reçu un courrier de recours gracieux contestant le bien-fondé de l'avis de reprise émis, tout comme la collectivité qui a été contactée par l'avocat de l'agent.

Compte-tenu des actions gracieuses en cours et des potentielles actions contentieuses à venir, il est proposé de donner délégation à madame la Présidente pour représenter le CDG 35 en justice.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- de donner délégation à madame la Présidente pour représenter le CDG 35 en justice (article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 stipulant que la Présidente représente l'institution en justice et délibération n° 20-69 du 18 novembre 2020) concernant tout recours contentieux pouvant être intenté par l'agent concerné à l'encontre de l'établissement ;
- d'autoriser madame la Présidente à mandater un cabinet d'avocats pour représenter le CDG 35 dans le cadre de ce dossier contentieux ;
- de prendre en charge les frais de procédures éventuels et autres charges liées à ce contentieux au titre du budget principal.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250704-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2025

Publication le : 04-07-2025

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN